



Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

8 Parc d'activités de Bompertuis • Avenue d'Arménie • 13120 Gardanne

Tél. : 04.42.26.59.15 • Fax : 04.42.27.71.64 • www.peche13.fr

SIRET : 402 847 107 00024



REGLEMENT DE L'ENDURO CARPE DU 28, 29, 30 JUILLET 2023 SUR L'ETANG DU SAN PAYRE (Peyrolles en Provence)

Cette compétition amicale est organisée par la Fédération de pêche des Bouches du Rhône.

La compétition se déroule par équipe de deux pêcheurs.

La compétition débutera le vendredi 28 juillet 2023 à 15h00 et prendra fin le dimanche 30 juillet 2023 à 15h00. La remise des prix aura lieu dimanche 30 juillet à 16h30, et sera suivie d'un pot de l'amitié.

Tous les participants doivent être munis de leur **carte de pêche complète**. (Vignette club halieutique pour les participants d'autres départements).

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription, et être accompagnés d'un adulte.

La compétition, sous tous ses aspects, sera régie par le présent règlement. Il devra être suivi par tous les concurrents.

INSCRIPTIONS :

Les compétiteurs disposeront de tous les éléments et informations sur le site de la Fédération de pêche des Bouches du Rhône (www.peche13.fr).

Les inscriptions se dérouleront via le numéro **04.42.26.59.15**

Le nombre de participants sera limité à 20 (10 équipes de 2 personnes). L'équipe victorieuse lors de notre dernière édition de l'enduro est automatiquement réinscrite, sauf désistement de sa part.

Du 12 au 20 juin, toutes les candidatures seront notées. Un tirage au sort aura ensuite lieu durant la semaine du 20 juin, afin de retenir définitivement les 10 équipes qui pourront participer.

Les bulletins d'inscriptions seront à renvoyer à l'adresse postale de la Fédération :

Fédération de pêche des Bouches du Rhône

8 Parc d'activités de Bompertuis

Avenue d'Arménie-13120 Gardanne





Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

8 Parc d'activités de Bompertuis • Avenue d'Arménie • 13120 Gardanne

Tél. : 04.42.26.59.15 • Fax : 04.42.27.71.64 • www.peche13.fr

SIRET : 402 847 107 00024



Tarif de l'inscription :

150 euros par équipe

Une pizza ainsi que l'apéritif seront offerts à chaque équipe le samedi 29 juillet au soir. Un pot de l'amitié clôturera également la compétition le dimanche après-midi.

Le paiement ne pourra être effectué que par chèque établi à l'ordre « **FDAAPPMA13** »

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- Du paiement
- De la photocopie de la carte de pêche 2023
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- De l'autorisation parentale écrite pour les mineurs

Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué

L'équipe qui sortira le plus grand poids de poissons sera désignée vainqueur. Un classement général sera établi en fonction des captures de chaque équipe. Seules les espèces de carpes (miroir, commune, et amour blanc) et d'esturgeons, compteront pour la pesée. Les poissons de moins d'un kg ne seront pas comptabilisés pour la pesée. En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le nombre de poissons pris.

REGLEMENTATION 2023

- 2 postes seront tirés au sort, 1 sera choisi.
- Équipes de deux pêcheurs, 4 cannes par poste, 1 hameçon simple par canne. Présence obligatoire d'un pêcheur sur le ring en permanence.
- Seules les esches végétales sont autorisées, (bouillettes, graines, pellets). Esches animales strictement interdites.
- Le sondage ne pourra pas s'effectuer avant le début de l'épreuve.
- Les lignes sont tendues uniquement à l'intérieur du ring et dans l'axe des bannières.
- Si vos lignes gênent une équipe concurrente lors d'une prise, nous comptons sur votre fair-play pour les lever dans la bonne humeur.





Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

8 Parc d'activités de Bompertuis • Avenue d'Arménie • 13120 Gardanne

Tél. : 04.42.26.59.15 • Fax : 04.42.27.71.64 • www.peche13.fr

SIRET : 402 847 107 00024



- La prise et la mise à l'épuisette ne peuvent être effectuées que de l'intérieur du ring.
- L'entrée dans l'eau n'est autorisée qu'à hauteur de bottes.
- Lors de la pesée, le poisson doit être manipulé avec le plus grand soin. Une fois la pesée effectuée par les commissaires, le poisson devra être relâché dans les plus brefs délais, et dans les meilleures conditions. Tout poisson abimé du fait de négligence du pêcheur ne sera pas comptabilisé. De même tout poisson mort du fait de grande négligence d'un concurrent disqualifiera immédiatement l'équipe.
- Tout poisson ferré avant le signal de fin de l'épreuve sera comptabilisé à condition d'être mis au sec dans les 15 mn après la fin de l'épreuve.
- Amorçage obligatoire depuis l'intérieur du ring. L'amorçage n'étant pas limité, nous comptons sur vous pour rester raisonnable quant aux quantités utilisées.
- La catapulte, le canon, les bateaux et bateaux radios commandés, tous les échosondeurs sont interdits pour l'amorçage et pour la pêche.
- En cas d'orage, arrêt immédiat de l'épreuve avec interdiction de sortir les cannes de l'eau (même en cas de départ). La compétition reprendra dès le nouveau signal.
- Interdiction de faire du bruit et du feu sur les berges. Les réchauds sont autorisés.
- Après l'épreuve vos emplacements devront rester propres. Deux sacs poubelles seront distribués à chaque équipe.
- L'ébriété n'est pas une condition essentielle à la convivialité ! comme pour l'amorçage, restez raisonnable. Respectez la tranquillité des autres concurrents, celle du public que vous rencontrerez, et le bon déroulement de l'épreuve.
- Après le 21 juillet, aucun remboursement ne sera effectué, et les chèques seront retirés. (Mesure prise pour éviter toute désinscription de dernière minute).





Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

8 Parc d'activités de Bompertuis • Avenue d'Arménie • 13120 Gardanne

Tél. : 04.42.26.59.15 • Fax : 04.42.27.71.64 • www.peche13.fr

SIRET : 402 847 107 00024



En cas de disqualification d'une équipe, la Fédération de pêche des Bouches du Rhône ne remboursera pas les frais d'inscription, ni les frais engagés.

Le fait de s'engager implique le respect total du règlement. Tout point litigieux sera réglé par les organisateurs.

Au-delà de l'esprit de compétition, nous comptons sur vous pour faire prévaloir un véritable esprit de convivialité.

La Fédération de pêche des Bouches du Rhône se dégage de toutes responsabilités en cas de vol et de dégradation de votre matériel ainsi que de vos véhicules.

Modifications : Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.





Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

8 Parc d'activités de Bompertuis • Avenue d'Arménie • 13120 Gardanne

Tél. : 04.42.26.59.15 • Fax : 04.42.27.71.64 • www.peche13.fr

SIRET : 402 847 107 00024



DATE ET

ENDURO CARPE 28/29/30 juillet 2023

PROGRAMME

Vendredi 28 JUILLET :

- 13h00 → Accueil des participants**
- 13h30 → Tirage au sort et attribution des postes**
- 15h00 → Début de la compétition**

Dimanche 30 JUILLET :

- 15h00 → Fin de la compétition**
- 16h30 → Résultats officiels et remise des prix suivi du pot de l'amitié**

